



PRENDRE SA RETRAITE LORSQU'ON EST PAUVRE !

Huguette Boissonnat Pelsy ; Chantal Sibue de Caigny ; Caroline Desprès

Janvier 2020

« La retraite n'est pas versée comme ils l'avaient dit mais le RSA, l'AAH ou leur pension d'invalidité est arrêtée parce qu'ils sont enregistrés comme retraités. La CAF cesse ses versements. Lorsqu'on interroge la CAF nous avons comme réponse : "Nous savons ! Il y a deux années de trou dans le tuilage des revenus sociaux et de retraite" »

« Quand tu es retraitée c'est parce que tu es reconnue, t'es RSA, t'es ça, retraitée t'es quelqu'un. C'est tout ! »

« Quand tu es au RSA, t'es rien, en retraite, tu es quelqu'un »

Avec le soutien de



Table des matières

Méthode	4
Témoignages	5
« Arriver au statut de retraité : constats des participants et propositions »	8
1) Constats.....	8
1. Dépôt de dossier.....	8
2. La suspension des revenus de solidarité.....	8
3. La demande d'ASPA	9
4. Les solutions financières trouvées par les personnes pour survivre.....	9
5. Lorsque la situation est rétablie vient le versement de la pension et des arriérés.....	10
6. Difficultés constatées lors de la composition du dossier.....	10
7. Les difficultés pour comprendre « ce qu'on va toucher »	10
2) Propositions	11
- Ne pas supprimer le versement du RSA lors du dépôt du dossier de retraite.....	11
- Ne pas attendre plus de deux mois pour verser la retraite,.....	11
- Faire une avance minimale sur retraite.	11
- Que la démarche ne dépende pas de la caisse de retraite et soit uniforme.	11
- Accepter un dossier unique comme la CMU de la part des caisses	11
- Développer les attestations sur l'honneur avec tampons datés	12
- Que la CARSAT soit plus en lien avec les personnes et avec les complémentaires	12
- Que les renseignements soient les mêmes qu'on demande à une personne ou qu'on aille sur internet	12
- Clarifier les conditions d'accès à ASPA : uniformiser et rendre juste l'attribution de l'ASPA	12
- Le coffre-fort électronique personnel pourrait être une réponse pour fluidifier les constitutions de dossier et la fluidité des démarches	12
- Verser la somme due en rattrapage de retraite en plusieurs fois lorsque les papiers sont ok sinon on a trop de sous et on perd la CMU et le reste parce qu'on dépasse le plafond.....	12
- En cas de versement unique des complémentaires, fractionner les versements avec un plafond de 80€ par mois pour qu'on puisse maîtriser notre budget	13
La retraite des plus pauvres permet-elle aussi d'avoir un autre statut ?	13
1. Retraité un statut qui unifie socialement ?	13
RSA et retraite.....	14
Handicapé pauvreté et retraite.....	14
2. Retraité : ce qui change dans le statut social.....	14
Statut financier	14
Statut territorial	15
Statut de locataire.....	16
Statut d'employé : L'emploi des seniors	16
Statut d'usager dans le monde de la santé.....	17
Statut auprès des accompagnants	19
Statut auprès des notre entourage.....	19

Retraite et maison de retraite.....	20
La retraite : une autre relation avec soi.....	21
Dix constats et souhaits.....	21
1) « Plus d'obligations, de contraintes ».....	21
2) On peut « s'occuper plus de soi, on n'en avait pas le temps des fois, de s'occuper de soi »	21
3) On s'autorise à « faire des projets et profiter de sa fin de vie »	21
4) On étend son périmètre de vie : « voyager, aller au restaurant »	22
5) On travaille sur soi : « Rester jeune dans sa tête ».....	22
6) On travaille l'image de la vieillesse pour soi	22
7) On peut donner aux autres.....	22
8) On veut être présents auprès des petits enfants.....	23
9) Bien vivre avec l'entourage associatif.....	23
10) Accepter ou refuser le regard des autres	23
Conclusion	24

La retraite porte le risque d'une dégradation de la situation financière et engendre parfois des situations de pauvreté, renforcées par d'autres événements de vie comme le décès du conjoint. Mais peu de recherches (Bickel J-F. et Cavalli S., 2002) abordent le passage à la retraite pour les personnes qui étaient déjà en situation de pauvreté. La question de la vieillesse et du vieillissement est généralement déconnectée de celle de la pauvreté dans la recherche qui a une certaine tendance à fonctionner en France en silos. Un corpus de recherches a abordé conjointement les deux problématiques mais ciblées sur les migrants vieillissants¹ et ne recoupe pas tout à fait la question de l'espérance de vie des plus pauvres : Plus on est aisé, plus l'espérance de vie est élevée. Pour la période 2012-2016, (...) parmi les 5 % de personnes les plus modestes, dont le niveau de vie moyen est de 470 euros par mois, les hommes ont une espérance de vie de 71,7 ans, en moyenne 13 ans de plus moins que la moyenne des plus aisés, chez les femmes, on note 8 ans d'écart. Pour le Mouvement ATD Quart-Monde la question de la retraite était une non question, les militants avec lesquels nous vivions étaient décédés avant 65 ans. L'amélioration de l'espérance de vie est bien une réalité pour les plus pauvres aussi avec de nouvelles questions sociétales qui leur sont posées. Comment les existences sont-elles déterminées et réorganisées par les changements économiques et de statut ? Qu'il y a-t-il de commun et de spécifique dans le passage à la retraite des plus pauvres ?

Nous nous interrogerons donc sur les changements provoqués par le passage à la retraite pour des personnes en situation de pauvreté, ce qu'il implique en termes économiques, et donc de répercussions sur les conditions d'existence, ainsi que ses effets sur le rapport à soi et aux autres, à la société, en nous appuyant sur la parole des personnes qui ont connu cette situation. Ce questionnement nous permet de documenter indirectement notre modèle de protection sociale et ses capacités à réduire ou pas les inégalités du grand âge.

Méthode

Les résultats présentés s'appuient sur une analyse qualitative de discours dans le cadre d'entretiens collectifs, dans un lieu spécifique, « le laboratoire d'idées » d'ATD Quart Monde.

Le laboratoire d'idées est constitué d'un groupe de personnes vivant ou ayant vécu dans la pauvreté, militants d'ATD Quart Monde. Créé il y a une quinzaine d'années, ce groupe a acquis au fil des années une expertise sur des questions concernant la « protection de la santé ». A la faveur des thèmes de travail pluriannuels, de la régularité et la continuité de ses rencontres, qui ont été enregistrées et décryptées, il est devenu un vrai « laboratoire d'idées ». Par ailleurs, des croisements avec l'expertise des professionnels et des institutionnels enrichissent la compréhension mutuelle et complète l'étude-action. L'analyse et la validation des propositions par les participants est une garantie de la qualité du travail effectué. C'est 4500 pages de focus groupe recueillies au cours de ces années qui constituent un socle riche de la parole des usagers vulnérables et de leur analyse de leurs droits et de leurs propositions d'action.

Le groupe est mixte, caractérisé ici par un âge proche de la retraite. Quelques personnes sont un peu en dessous de 60 ans, pour la majorité plutôt au-dessus de 60 ans. Un certain nombre de participants ont donc expérimenté directement ce passage ou l'ont fait par un proche (époux ou conjoint). Une expérience récente pour l'une, plusieurs années pour d'autres qui ont dès lors eu le temps d'organiser un nouveau mode de vie. Aucun des participants n'appartient à la « catégorie » du grand âge.

¹ Plusieurs numéros de la revue Migrations santé portent sur cette thématique insee.fr/fr/statistiques/3319895

Bien que certains participants aient une expérience de la vie dans la rue, toutes les personnes présentes à la réunion disposent maintenant d'un logement. Ils habitent dans plusieurs régions de France, (Sud, Est, centre) en ville ou à la campagne. Leur situation antérieure est celle de travailleurs pauvres ou de chômeurs de longue durée, bénéficiant de l'allocation adulte handicapé, parfois éloignés de l'emploi et au RSA.

Le groupe a d'abord travaillé sur « le passage » à la retraite, cette période de transition et ses écueils, ses dysfonctionnements et a fait des propositions. Ensuite interrogés sur les changements induits par le passage à la retraite avec comme question introductive: « Qu'est-ce que cela change socialement et économiquement ? » le laboratoire a pu cerner les changements de statuts sociaux et personnels et les modifications personnelles induites par la stabilité du statut économique, ce qui ne leur est jamais arrivé.

Le groupe était co-animé par une sociologue, et une anthropologue.

Témoignages

Mme P a l'AAH, elle vient de prendre sa retraite, elle a été accompagnée par les personnes du logement Emmaüs dans lequel elle vit. Elle a laissé traîner ses papiers de la CAF pendant 5-6 mois. Cela fait 2 mois qu'elle touche la retraite et l'AAH. Tout ce que verse la CAF, elle n'y touche pas, ils vont lui redemander même si c'est eux qui ont fait la faute. »

Mr X est à la retraite mais a dû retravailler pour que sa famille ne soit pas endettée et puisse survivre. « Le loyer, c'est la priorité et on n'y arrivait pas ». Sa femme et lui se considèrent encore comme vivant dans la précarité. Pour la retraite, ça dépend de quelle caisse on dépend. A 55 ans, j'avais tous mes trimestres. J'ai demandé la retraite. On m'a dit que je ne la toucherai que dans 5 ans. Donc, j'ai dû travailler pendant 5 ans en plus. Une personne du bureau du personnel de la caisse militaire a fait tous les papiers. J'ai juste eu à faire les papiers de la retraite complémentaire. Mais j'étais salarié, ce n'est pas le sujet du jour. Car ce qui intéresse, ce sont les personnes qui ne sont pas salariées, qui touchent le RSA, l'AAH... Maintenant j'ai ma retraite mais je n'ai pas assez, d'autant que du coup, ma femme qui a une AAH depuis qu'on est marié est passée de 750 à 350 € d'allocation. Puis rien ! » « Moi je suis sa femme j'ai plus d'AAH pratiquement et je peux pas travailler avec mon handicap, j'ai l'impression que je ne sers à rien, je participe pas. Je ne donne pas. »

Mr V n'est pas encore à la retraite. Il a 55 ans. Il a travaillé en ESAT toute sa vie. Il touche l'AAH. Il est salarié MSA avec une allocation compensatoire (AAH). Son passage à retraite ce sera la curatelle qui s'en occupera.

Mme B connaît une dame qui a touché 2000 € de retraite complémentaire (ARCO) d'un coup.
« En attendant, elle ne pouvait pas faire de demande à l'ASPA. Cela a joué sur sa demande de CMU qui a été refusée. Ils lui ont donné des chèques ACS en attendant. »

Mme De a été infirmière pendant 40 ans. En 2012, elle a décidé d'arrêter de travailler. Elle avait 60 ans passé. En 2014, accidentée de la vie, elle se retrouve sans le sou. Elle a dû faire le 115 et s'est retrouvée dans une structure. Elle a donc eu l'aide d'une assistante sociale. « Au mois de novembre, j'ai touché 6 mois de retraite de la Sécurité Sociale. J'ai demandé la retraite complémentaire. Mais comme j'ai tardé, j'attends encore en 2019. Je dois retourner à la CARSAT pour être orientée. Mais je n'en ai pas la force »

« Mme GY a vécu avec 106 € par mois en attendant la retraite »

MARS 2018

« Mme Jas a déposé son dossier retraite sur les conseils insistants de la CAF. Elle a fait son dossier en février et mars. Le 1 mai 2018 elle a 65 ans.

Elle a travaillé dans sa jeunesse, a eu des accidents de vie, trois enfants, un mari dont elle est séparée dans des conditions qui ne sont pas à son avantage, elle s'est « sauvée » avec les petits du domicile conjugal, et n'a pas de pension versée.

La personne qui l'a aidé à la Carsat lui dit :

« Pas de problème le dossier est complet je le transmets ».

Mais c'est alors que les ennuis commencent : le dernier travail de Mme Jas était non pas dans le département dans lequel elle vit mais dans un autre département et elle était assurée non pas à la sécurité sociale mais à la MSA (bien sûr le fait qu'elle ait dû fuir avec ses enfants explique cela).

SEPTEMBRE 2018

C'est donc une autre caisse qui reprend tout le dossier et qui trois mois après en septembre malgré les nombreux appels et demandes faites, redemande tous les papiers pour refaire un dossier ... lorsqu'on les presse ils nous expliquent qu'ils sont débordés et que de toute façon le dossier n'est pas complet puisqu'elle n'a pas ses trimestres, il faudra redemander ensuite un complément. Le temps passe, comme elle a demandé sa retraite avant le 1 mai date anniversaire de ses 65 ans, il faut refaire une demande retraite et d'ASPA nous dit-on. Mme Jas reçoit alors par internet un formulaire d'inaptitude au travail à faire remplir par son médecin ce qui lui paraît totalement incompréhensible puisqu'elle ne travaille plus depuis l'opération de son bras et qu'elle ne télécharge pas. Elle nous demande de l'aide, on est en Octobre 2018. Elle n'a plus de revenus depuis le 1 mai son RSA est coupé puisqu'elle est retraitée. 5 mois sans revenus.

Alors elle se dit qu'il faut quitter son appartement, qu'elle a eu tant de mal à obtenir. Heureusement les enfants sont grands, elle est soutenue. Elle n'a plus rien à manger, demande de l'aide à la mairie mais elle n'est pas prioritaire puisque c'est sûrement une erreur « son dossier de retraite va se résoudre vite... » On lui donne l'autorisation d'aller à l'épicerie sociale. Mais là, stupeur, on lui demande 11 euros pour y entrer..., ça fait 6 mois qu'elle n'a plus d'argent et qu'elle survit, comment trouver 11 euros, mais elle n'est toujours pas prioritaire pour la distribution alimentaire puisqu'elle est potentiellement retraitée pour les CAF.

Nous sommes invités à assister à l'annonce par le Président de la république du plan pauvreté. Lors du voyage nous rencontrons une personne du département de Mme Jas accompagnée par un homme qui a connu la grande pauvreté. Ils se rendent aussi à l'annonce du plan.

Dans la conversation nous partageons cette situation incroyable de Mme Jas et là cet homme qui vient de l'autre bout du département nous raconte : « *y'en a plein qui vivent ça chez nous aussi, c'est apparemment comme ça et pas autrement* ». ATD Quart-Monde et le département décident d'enquêter et de voir si cette situation est unique dans le département ou si elle existe ailleurs. Après des investigations il s'avère que c'est un fait national,

« Le tuilage RSA et allocation retraite n'existe pas, les personnes à l'âge de la retraite retournent dans la rue faute de revenus en attendant le versement de leur pension »

Pour Mme Jas cette rencontre a été favorable le département a accepté exceptionnellement de reprendre le versement du RSA en attendant que la situation soit réglée. Elle a pu être maintenue dans son studio.



Avis d'impôts prestations en RAR -
Dossier : 251940197454
R.A. de l'assuré : 2530257751211
Dossier suivi par : M. Karim
Téléphone : 0303503808
E-mail : m@carim.msa.fr
Objet : Contrôle de la législation sociale agricole

Monsieur,

Conformément aux dispositions des
règlements qui me présentent à votre domicile à l'adresse

Le vendredi 22 novembre 2019 à 14 heures.

afin de vérifier la bonne application de la législation concernant vos prestations « retraite ».

A cet effet, je vous prie de bien vouloir tenir à ma disposition les documents dont vous
disposez ci-joint, une liste non exhaustive. Cette liste n'étant pas limitative, d'autres pièces pourront
être sollicitées le cas échéant.

- 2 derniers avis d'imposition sur les revenus (2017 et 2018)
- Dernière Taxe foncière / Taxe d'habitation
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF...)
- Carte d'identité / passeport / titre de séjour
- Tout justificatif de revenus autres que d'origine RSA
- 24 derniers mois de vos relevés bancaires bancaires de tous vos comptes le cas échéant
(comptes courant et comptes d'épargne), 10/2017 à 10/2018
- Le montant de vos revenus mobiliers le cas échéant pour les années 2017 et 2018
- Tout autre justificatif de vos revenus que vous jugez nécessaire

En cas d'empêchement de venir personnellement, vous pouvez bien sûr contacter pour convenir d'un
autre rendez-vous.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'agent de contrôle agréé et assermenté,
Par délégation du Directeur Général

M. Karim

MSA Lorraine

15 avenue René Dumas

BP 22 65 52 75 00

54000 Metz Cedex 03

www.msa-lorraine.fr

03 83 38 88 88

Elle est persuadée d'avoir été dénoncée par une personne malveillante parce que « dans cette galère de rien avoir comme sous » ... comment les inspecteurs ont décidé de venir la voir elle ! « A moins que ce soit parce que le RSA a été continué pour m'empêcher de mourir de faim, ils comprennent pas alors ils pensent que je les ai volé ! »

« Arriver au statut de retraité : constats des participants et propositions »

1) Constats :

Les différentes situations des personnes avant la retraite sont variées, elles vivaient ou vivent avec des allocations : AAH, RSA, allocation Pôle emploi, pension d'invalidité ou pas de revenus (mère au foyer), ou un petit salaire dans le cadre d'un travail précaire, ou sans allocation (veuve), ou encore après un exercice libéral des accidents de la vie ont conduit cette personne en grande pauvreté

1. Dépôt de dossier

Lors du passage à la retraite pour certains des membres du laboratoire d'idée les ennuis ont commencé. Avant leurs 65 ans la CAF les a fortement incités à déposer leur dossier de retraite, leur faisant miroiter la somme qu'ils allaient obtenir qui est plus conséquente que leurs minimas sociaux. Ils se sont donc empressés de faire le dossier avec des interlocuteurs divers, des associations, des personnes de la CARSAT ou encore certains ont essayé de le faire sur internet.

« Lorsque le dossier a été validé par la personne à la CARSAT, bien rempli avec tous les papiers demandés, les personnes ont obtenu dans les temps un papier, le sésame disant qu'ils avaient bien un dossier de retraite déposé ».

Pour eux une meilleure vie commençait pensaient-ils, avec des revenus stables plus élevés que ce qu'ils avaient connu depuis longtemps qui leur donnait un statut :

« Non plus de « cas socss » mais de retraités comme les autres citoyens », « un statut de « sages » quelque part »

C'est alors que les ennuis ont commencé. Le mois suivant stupéfaction !

« La retraite n'est pas versée comme ils l'avaient cru mais le RSA, l'AAH ou leur pension d'invalidité est arrêtée parce qu'ils sont enregistrés comme retraités. La CAF cesse ses versements. »

Lorsqu'on interroge la CAF nous avons comme réponse :

« Nous savons il y a deux années de trou dans le tuilage revenus sociaux et de retraite. »

Lorsqu'on interroge les responsables du RSA du département d'origine d'une des personnes du laboratoire d'idée,

« Les professionnels tombent des nues, ils ne sont pas au courant »

Ils s'emparent de la question et reviennent vers nous en disant que :

« C'est le système qui est comme ça et que « exceptionnellement parce que cette situation est intolérable ils vont rétablir les droits de MME au RSA. »

2. La suspension des revenus de solidarité

Entre la demande et l'obtention de la retraite, les personnes concernées participantes au laboratoire ont vu la suppression de leurs revenus RSA ou AAH ou pension d'invalidité. Seule celle qui était inscrite à pôle emploi a vu son dossier traité de façon fluide mais elle a vu une diminution de ses revenus contrairement aux autres lorsqu'ils ont enfin touché « leur pension » comme ils disent.

Dans quelque lieu qu'ils habitent des demandes ont été successives de documents déjà fournis, mais pas conformes, les délais entre le dépôt de la demande et la demande de justificatif est de plusieurs semaines, des demandes dissociées et à répétition et à intervalles espacés entre les organismes complémentaires et de sécurité sociale et de la CAF ont été subies pour les dossiers en cours d'instruction, des demandes de renvoi vers les caisses complémentaires avec des délais important entre la demande et le premier versement peuvent aller à l'année et plus

« Certaines personnes font des recto verso pour que le dossier soit moins lourd. Il faut toujours garder les originaux. »

« On peut faire un pli recommandé, c'est-à-dire que le dossier est envoyé plié scotché sans enveloppe. Comme cela, ils ne peuvent pas dire qu'ils ont reçu une enveloppe sans document »

« Un monsieur yougoslave qui a reçu des papiers de la CAF. Il a traîné avec les papiers de la retraite dans la poche. Sa femme et lui sont restés 5-6 mois sans revenus avec la hantise d'être mis à la rue. Il a fallu expliquer la situation au bailleur pour le logement. Car c'était un bon payeur avant. »

3. La demande d'ASPA

C'est un complément apporté à la retraite de base pour les personnes dont le parcours « travail » ne permet pas d'avoir ses trimestres. Cette demande est mise en route dans l'année qui suit la demande de retraite au moment où on se rend compte que la personne a plus de 65 ans, des conditions de santé et de vie qui ne lui permettent pas d'aller travailler jusqu'à 67 ans et qu'il faut donc mettre en place une inaptitude au travail et un complément de revenus

« À 65 ans : il faut faire un dossier d'inaptitude chez le médecin, on ne comprend pas pourquoi et ça dure encore jusqu'à ce qu'un médecin fasse l'inaptitude, qui fait dire qu'on peut plus travailler alors il y a une demande pour qu'on ait l'ASPA ».

4. Les solutions financières trouvées par les personnes pour survivre

Les revenus de substitution ne peuvent venir que des associations et des CCAS. Mais les personnes âgées qui ont pu grâce au RSA ou à l'AAH retrouver un logement et surtout la dignité d'être sorties de la misère ont beaucoup de réticences à aller quémander des aides, c'est un replongée dans le temps de la précarité et nous avons pu constater que c'est source de mal être et de pathologies.

« Le CCAS m'a fourni une fois un chèque alimentaire de 130 € »

« Le CCAS m'a fourni un document pour le Secours populaire »

« Mme R elle a mis tout au mont de piété puis elle a arrêté de manger elle voulait pas demander des colis, elle est tombée malade elle a un cancer, elle vit dans une cage qui grouille de blatte à V »

« J'ai eu une avance minimale d'un septième de la somme de retraite prévue au bout de 5 mois d'attente »
personne suivie par une assistante sociale et logée dans un habitat d'Emmaüs

« J'ai eu la prolongation du RSA »

Pour les autres personnes il n'y a pas d'aide, juste des bons pour obtenir d'office l'épicerie alimentaire

« Mais là on a exigé 11 € de cotisation, pour accéder à l'épicerie, la personne en demande de retraite n'avait plus rien, plus de sous alors elle n'a pas pu aller se nourrir »

5. Lorsque la situation est rétablie vient le versement de la pension et des arriérés

Le versement de la complémentaire retraite et de ses arriérés en une seule fois (pas d'attestation/pas de courrier) bouleverse la situation de la personne, elle perd alors pour cause de revenus trop important sur l'année le renouvellement de sa CMUC, elle perd l'allocation solidarité et quelques fois l'APL

« Le fait d'avoir une grosse somme d'un coup, cela te fout en l'air pour un an »

6. Difficultés constatées lors de la composition du dossier

« On n'a pas de remise d'attestation comme quoi on a commencé la démarche et pas d'annonces de délais, voilà ! »

- Lorsqu'on rencontre une personne physique, on constate : un manque d'information sur la retraite complémentaire, des vérifications incomplètes des papiers et RIB, pas d'attestation ou de reçu des papiers, pas d'annonce de délai !
- Lorsque le dossier est monté sur internet, on constate : des informations complètes, des informations sur les complémentaires, des demandes en ligne, l'attestation de validation de demande de retraite, le dossier à faire par mail. On n'a pas de rendez-vous physique, on a la plateforme CARSAT au téléphone. Mais on peut obtenir une simulation ou des simulations y compris les retraites complémentaires, une demande en ligne, un dossier à faire à envoyer par mail, une prise de rendez-vous à la clé si on veut. Avec toutes les limites d'accès au numérique que l'on a évoqué par ailleurs cette option a rencontré l'approbation des participants.

« Ensuite entre la demande et la retraite ce que nous avons listé c'est des demandes successives et récurrentes de papiers déjà demandés. Entre le dépôt de la demande et la demande de justificatifs (là c'était très illustré par Mme Jas les demandes sont dissociées) chaque service et chaque caisse sans concertation, à répétition et avec des intervalles espacés et redemande autre chose. Pour l'instruction, là alors, c'est la demande de demande de renvoi vers les caisses complémentaires »

« Qu'est-ce qui se passe surtout de plus grave ? C'est la suppression des revenus RSA, AHA, pension d'invalidité durant tout ce temps qui court, des délais importants entre la demande et le premier versement. À 65 ans, tous les revenus s'arrêtent ».

7. Les difficultés pour comprendre « ce qu'on va toucher »

Lorsqu'on gère un tout petit budget, on ne nous laisse pas avoir de moment de creux, il faut toujours être en alerte. Lors du passage à la retraite on n'a pas de visibilité, on ne comprend pas, mais tous les indicateurs de « risques » sont au rouge.

*« - Moi j'aimerais bien savoir combien vous touchez en retraite
- Mais il a 65 ans, pas toi*

- Je touche 12 euros par mois, heureusement que j'ai le RSA
- Mais ce n'est pas normal que tu touches que 12 € par mois
- C'n'est pas normal tout le monde me dit mais j'en ai marre de bouger le cul.
- Mais tu as été militaire tu as une retraite.
- Oui mais ça c'est à part, moi c'est ma retraite civile que je veux, moi j'ai bossé.
- Oui mais là tu ne l'auras pas maintenant, moi j'ai bossé mais je n'aurai ma retraite pleine qu'à 66 ans »

« - J'ai été au CCAS, elle a dit qu'elle allait s'occuper du dossier cela fait deux ans et demi que je n'ai plus de nouvelles

- Mais tu as bossé combien de temps dans le civil ?
- 7, 8 ans
- Ah et bien voilà.
- Non il n'a pas 65 ans et il n'a pas tous ses trimestres. »

« J'ai fait mon évaluation, j'ai bossé depuis l'âge de 17 ans, je peux prendre ma retraite qu'à 66 ans, j'ai élevé mes enfants toute seule, cinq enfants. »

« Moi j'avais trop de trimestres. Cela servira pour les autres »

2) Propositions :

- **Ne pas supprimer le versement du RSA lors du dépôt du dossier de retraite**
Que l'on continue à verser ces minimums sociaux jusqu'au versement de la retraite :
- **Ne pas attendre plus de deux mois pour verser la retraite, faire une avance minimale sur retraite.**
A partir du moment où le dossier est complet, avoir accès aux fonds sociaux
« Qu'ils mettent un plan B. Chaque caisse a un plan social ou un fonds exceptionnel, mais nous on sait pas comment faire, on n'est pas bon pour demander de l'aide c'est pas notre truc »
En cas d'interruption du paiement des allocations, actionner ou informer la caisse de secours de sécurité sociale
- **Que la démarche ne dépende pas de la caisse de retraite et soit uniforme.**
- **Accepter un dossier unique comme la CMU de la part des caisses**
Que tout soit centralisé au même organisme. Demander tous les documents manquants en une seule fois lors du premier envoi du demandeur pour casser ces envois échelonnés avec ses espacements importants

- **Développer les attestations sur l'honneur avec tampons datés**
Pour prouver que les choses ont été faites. Envoyer un courrier si on a fait une erreur de destinataire afin qu'on envoie à la bonne personne.
- **Que la CARSAT soit plus en lien avec les personnes et avec les complémentaires.**
Les accompagnateurs des associations, c'est bien. Mais cela ne suffit pas. Garder la possibilité d'avoir un contact humain pour exposer sa demande
- **Que les renseignements soient les mêmes qu'on demande à une personne ou qu'on aille sur internet.**
Il faudrait que la personne ait une check list à remplir pour ne rien oublier.
- **Clarifier les conditions d'accès à ASPA : uniformiser et rendre juste l'attribution de l'ASPA**
« L'ASPA, il faut déjà avoir 65 ans pour la demander et il faut avoir le minimum vieillesse avant et ne pas avoir de retraite complémentaire et ne pas être marié avec quelqu'un qui touche une retraite. L'ASPA, c'est l'allocation de solidarité pour personnes âgées. Le minimum c'est 200 € et il faut passer par la sécurité sociale, c'est le taux d'invalidité qui permet de calculer le montant, et il faut ne pas déclarer vivre avec quelqu'un qui touche une retraite. »
« Moi au niveau de la MSA, je suis passée devant un médecin-conseil, j'ai l'ASPA mais le problème, ce sont les retraites complémentaires, je suis bloquée »
« Moi je viens d'avoir la retraite au 1^{er} décembre je n'ai pas droit à l'ASPA car j'ai 62 ans et j'ai la complémentaire »
- **Le coffre-fort électronique personnel pourrait être une réponse pour fluidifier les constitutions de dossier et la fluidité des démarches.**
« Tu donnes tes papiers qui sont scannés et utilisés par professionnels qui vont se servir. Cela est en expérimentation. La seule réserve concerne la sécurité des données. C'est toi qui a la clé le mot de passe pour aller dans le coffre-fort. »
« Le coffre-fort, ils ont donné un exemple à Strasbourg. Ils avaient fait une expérience pour « les sans-domicile-fixe. Ils pouvaient aller là-bas et mettre tout leur carte d'identité et papiers, ils étaient sûrs qu'ils n'étaient pas volés dans la rue. »
« Tous les documents que l'on demande régulièrement, ils sont numérisés et mis dans ce coffre-fort afin que chacun télécharge les documents dont ils ont besoin »
« Sinon il faut redemander, redemander les papiers »
« Que tout soit numérisé avec le numéro de sécurité sociale et étendre à tous les territoires, parce que là, ce ne sont que des expérimentations »
- **Verser la somme due en rattrapage de retraite en plusieurs fois lorsque les papiers sont ok sinon on a trop de sous et on perd la CMU et le reste parce qu'on dépasse le plafond**
« Si la personne doit toucher 2000€ de pension de retard quand son dossier est au point, elle devrait toucher la somme en fractionné en plusieurs fois. Pas plus de 1000 € par an, fractionné par trimestre. Cela permettrait de continuer à avoir accès aux droits qu'elle a, comme par exemple l'accès à la CMU ou la complémentaire santé solidaire. »

- **En cas de versement unique des complémentaires, fractionner les versements avec un plafond de 80€ par mois pour qu'on puisse maîtriser notre budget**

« Avec les complémentaires c'est le cirque car on peut toucher en une fois ou tous les trois mois ou tous les mois et à des dates différentes dans le mois si plusieurs complémentaires. Donc pour faire un budget c'est compliqué surtout quand vous avez des retraits. Moi, je touche l'AGIRR le 2 de chaque mois de 154 €, après je touche la CARSAT 700€ et des poussières et puis tous les trois mois, je touche l'IRCANTEC. Et suite à ça j'ai eu l'APL qui a sauté. »

« Quand tu es habitué à voir des prélèvements à telle date, c'est compliqué pour des petits budgets comme les nôtres »

La retraite des plus pauvres permet-elle aussi d'avoir un autre statut ?

« C'est vraiment bizarre entre guillemets, l'imagerie populaire «c'est qu'à la retraite tout le monde est pareil financièrement » !

« Quand tu es retraitée c'est parce que tu es reconnue, t'es RSA, t'es ça, retraitée t'es quelqu'un. C'est tout ! »

« Depuis que j'ai été reconnue adulte handicapé en novembre 79, au moment de la retraite, je suis redevenue normale à part entière. Ce que je veux dire c'est que je retrouve un statut normal je ne suis plus dans une case »

- « Moi, j'attends d'être à la retraite pour être enfin quelqu'un dans la société avoir un statut »

« Nous aussi à la retraite on est mal à l'aise par rapport à ceux qui touchent le RSA. »

« Quand tu es au RSA, t'es rien, en retraite, tu es quelqu'un »

« Moi je vis ma vie que depuis que je suis en retraite. Avant je me levais c'était pour aller au chantier je sortais du chantier pour me retrouver en Essonne et le lendemain... »

1. Retraité un statut qui unifie socialement ?

« Moi, j'attends d'être à la retraite pour être enfin quelqu'un dans la société avoir un statut »

RSA et retraite

Les personnes présentes reconnaissent bien que la retraite est moins assimilée à du profit sur le dos de la société qu'à un statut de personne âgée. Elles se sentent mieux dans leur vie avec leur statut de retraitée. Cependant elles décrivent des situations de violence faites par les retraités face à ceux qui sont encore dépendant des minimas sociaux.

- « que tu sois au RSA ou à la retraite
- C'est pas pareil
- Je vais t'expliquer, le RSA c'est comme si tu profitais de la société
- Voilà, voilà
- Pour les gens tu profites de la société, ça veut dire que tu veux pas bosser que tu te laisses vivre, que tu touches tranquille.
- La retraite c'est ce que tu as mérité que tu as travaillé, t'es reconnu et ça les gens quand tu dis RSA c'est des fainéants.
- Quand t'es RSA t'as rien ?
- Quand tu es retraitée c'est parce que tu es reconnue, que tu as travaillé / t'es retraitée RSA t'es ça, retraitée t'es quelqu'un. C'est tout ! »

- « Ce n'est pas dur, elle est devenue puissante parce qu'elle n'avait plus peur du lendemain, elle nous considère comme des assistés, mais elle, elle a l'ASPA, ce n'est pas être assisté, ça ? Du coup elle en fait voir de toutes les couleurs aux autres. C'est pas sa faute, c'est la retraite »

Handicapé pauvreté et retraite

L'allocation handicapée est elle aussi variable suivant les revenus de la famille et ne donne pas le sentiment d'être protégé, la retraite semble bien plus stable et personnelle

- « actuellement je suis reconnue handicapée mais dans la société j'ai rien, j'ai pas de revenu, je vis sur le dos de mon mari parce que comme il a un peu de sous je ne touche rien ou presque, j'ai rien, je pensais qu'on versait de l'argent aux handicapés comme une pension de compensation de notre handicap....
- tu ne dépends pas de ton mari parce que vous vous aimez tous les deux
- je suis d'accord mais quand tu regardes qui c'est qui touche la retraite, lui, moi j'ai plus d'AAH parce qu'on dépasse les plafonds, je vau plus rien, c'est lui qui paye tout ! »

- « moi j'ai dit, depuis que j'ai été reconnue adulte handicapée en nov. 79 jusqu'à ma retraite j'étais dans une certaine classe différente. Au moment de la retraite je suis redevenue normale – à part entière – ce que je veux dire c'est que je retrouve un statut normal »

2. Retraité : ce qui change dans le statut social

Statut financier

L'accès au statut de retraité est d'abord vécu par les personnes en précarité comme un « long fleuve tranquille ». Plus d'inquiétude sur son sort, « on a la retraite à vie et à mort », cela rejoint cette aspiration fondamentale de ne plus craindre le lendemain et d'avoir une maîtrise de son revenu. De plus, pour la plupart des personnes interrogées le revenu augmente sensiblement. Et la maladie pourtant omniprésente dans ces vies ne peut plus pénaliser le revenu, « quand tu es malade tu te feras ta retraite entière... » .

Pourtant les personnes à la rue reconnaissent que le regard sur leur retraite se transforme souvent en jugement de valeur : « *retraitee ! tout le monde te demande combien tu touches. C'est pour évaluer ton temps de travail et ton temps de rue !* Des « **aides pour personnes âgées** » viennent encore s'y ajouter. Ils regrettent que la couverture santé ne soit pas mieux distribuée par les contrats ACS mais espèrent beaucoup de la réforme de la complémentaire santé solidaire. Evidemment pour ceux qui travaillaient ou étaient au chômage il y a une perte de revenus substantielle due à leur carrière fragile.

« Moi c'est le pied 650 € par mois, cela s'est amélioré »
« Et en plus quand tu es malade tu te feras pas ta paye entière »
« C'est déjà mieux que le RSA »
« On a moins de frais de transport, mais on peut pas dire que la retraite est favorable. On a des gens qui partent à la retraite et qui vivent très mal »
« Je ne peux pas manger. Vous, vous mangez bien à la retraite, des bons steaks, je suis au RSA moi »
« Tu as plus de mutuelle enfin plus de CMU en retraite. »
« Lorsqu'on est pauvre et / ou qu'on a été à la rue, maintenant, quand tu dis que tu es retraitée tout le monde te demande combien tu touches. C'est pour évaluer ton temps de travail

« J'ai eu l'APL depuis le mois de janvier mais j'ai vu déjà une différence de 200 € quand j'ai été au chômage et j'ai encore perdu 150 € à la retraite et je paie la CSG en plus. Donc... »
« A 62 ans à la retraite tu n'as pas droit aux tickets seniors, aux bons de Noël, c'est à partir de 65 quand on a droit au bons de Noël parce qu'ils disent qu'à partir de 65 ans on est vieux. De même pour les bus. »

« Mais j'ai un problème avec ma retraite militaire, j'ai 4 campagnes qui égalent une campagne. Là je touche un peu moins. Mais on touche de moins en moins (en raison de la CSG). Et tout ce que l'on a à payer électricité... c'est une somme. »

Statut territorial

En fonction des lieux de vie le statut du retraité est plus ou moins bien pris en considération et bénéficie d'une attention particulière de la part des municipalités et des politiques locales départementales.

« J'ai 100 € d'APL en plus et sur ma mutuelle j'ai 90 € du conseil général pour payer mes trois premiers mois d'adhésion, à Montpellier. En vous écoutant tous, je suis un peu gêné »
« Moi pareil, je viens de refaire le renouvellement de ma carte tram, je l'ai gratuite pendant un an. J'ai 62 ans. »
« J'ai juste droit à l'APL depuis que je suis en retraite ».
« Le chèque énergie c'est uniquement quand tu as le chèque ACS et que tu es au RSA, pas quand tu es en retraite

- Cela dépend des régions
- A Habitat Humanis, on n'y a eu droit et cela a annulé un loyer
- Nous on a le FSE (Fonds de Solidarité Energie) et le chèque énergie même si tu es en retraite. Cela dépend du dossier, c'est une commission qui décide.
- Moi cela fait un an que j'ai fait la demande et je ne l'ai toujours pas
- Moi on m'a dit on ne peut pas vous rembourser
- Nous au CCAS, sur des dossiers même avec des sommes conséquentes, on a estimé qu'ils avaient besoin d'être aidés et que les enfants ne se retrouvent pas sans électricité. »

Statut de locataire

L'accès au logement n'a pas été mentionné comme un problème mais le changement de statut amène souvent les personnes à déménager d'un logement avec chambre et salon à un studio. Les équilibres APL/Loyer sont différents et les personnes se retrouvent à l'étroit pour accueillir leurs familles. Elles manifestent cependant la satisfaction d'avoir un chez soi.

« Les gens qui sont en retraite dans le quartier ont peur car quand ils ont un grand logement comme moi déjà, de ne pas arriver à payer le loyer. Je me suis dit je vais prendre studio. La première chose que je paye c'est mon loyer »

Statut d'employé : L'emploi des seniors

Des questions ont été posées sur la possibilité de faire un cumul emploi retraite lorsque la pension ne permet pas de vivre et de faire vivre les siens ((notamment lorsqu'on a des enfants qui vivent sous votre toit et qui n'ont pas de travail). Cependant les rapports avec pôle emploi sont complexes, les dossiers sont difficiles. Le tuilage des pensions d'invalidité, de travailleur handicapé et de pension de retraite est mal compris et la notion « d'affection longue durée », « invalidité maladie », incompréhensibles pour la plupart. D'autres ont été reconnus invalides pour avoir accès à l'ASPA. Cette allocation complète les retraites faibles pour les personnes qui ne peuvent plus retravailler pour des raisons de santé et qui ont atteint les 65 ans. C'est un vrai sésam, mais pour cela il faut être assez usé pour être invalide et « accepter qu'on nous colle cette étiquette sur le nez »

« Quand tu dis que tu as une indemnité d'handicapés tu crois pas qu'on est mal vu »

« Invalidité et accident de travail, invalidité et maladie est-ce que c'est annulé à la retraite ?

«- J'ai un ami qui lance un restaurant vegan et il m'a demandé de venir l'aider : « je te fais un contrat en règle ! » qu'il m'a dit. Mais pour pouvoir faire une déclaration en règle pour qu'il n'y ait pas de problème, il faut passer par le pôle emploi alors que je suis retraité. Et c'est le merdier pour l'inscription.

- C'est le contrat senior
- Tu ne paies pas des cotisations pour la retraite
- Je n'ai plus le statut d'invalidité depuis que je suis à la retraite est-ce que je peux retravailler ?
- Oui tu peux reprendre
- Il y a deux statuts différents, le statut d'invalidité où tu peux travailler et le statut d'handicapé où tu ne peux pas travailler
- Il y a une catégorie où tu ne peux pas travailler du tout
- Il y a travailleur handicapé avec le poste adapté à ton handicap ! »

«- La MSA m'a fait passer un contrôle, je ne peux pas reprendre même un emploi à temps partiel

- Tu as été reconnu invalide
- Et c'est ce qui détermine le montant de l'ASPA
- Si tu as l'ASPA à taux plein, tu ne peux pas prétendre reprendre un emploi même à temps partiel
- Je suis passé devant le docteur est-ce que le diabète te fait passer en invalidé
- Non, il doit faire un dossier ALD
- ALD ne veut pas dire reconnaissance d'un handicap
- C'est à cause de la maladie, de l'arthrose. On m'a dit « Vous ne pourrez jamais retravailler »

Statut d'usager dans le monde de la santé

- **Prévention**

La personne retraitée a un sentiment de liberté et retrouve le goût de soi : aller vers une meilleure santé, se prendre en main même lorsque son corps est marqué par la misère.

« C'est la liberté de s'occuper de soi. On prend le temps de s'occuper de soi ! »

« Les stratégies pour ne pas se laisser aller ! »

« Ce que je voulais dire c'est que depuis que G est à la retraite il n'est plus obligé de se lever, vous êtes d'accord avec moi, quand on est à la retraite on n'est plus obligé de se lever. Il a gardé ses horaires de travail - c'est horrible

- Ses habitudes

- Je comprends c'est pareil pour moi

- C'est ses habitudes

- J'ai gardé les mêmes horaires moi

- On peut pas faire autrement ! »

- **Maladie et travail**

L'accès aux soins se trouve grandement amélioré, on peut consulter sans avoir peur d'avoir un arrêt de travail ou de se faire reprendre par son patron parce qu'on est toujours malade.

« C'est pas pareil, c'est pas les mêmes obligations. T'as pas besoin d'aller au toubib faire un arrêt de travail et de payer 25 euros le médecin »

« ça te retire rien sur ton salaire »

- **Le risque de dépression et de maladie**

Les participants sont sensibles à la fragilité engendrée par l'inaction ou la solitude de certains retraités particulièrement les plus pauvres car ils n'ont pas d'argent à dépenser pour meubler leur temps libre.

« Retraité, le risque de se laisser aller et d'y rester »

« - Moi je veux dire qu'il y a des personnes quand ils passent à la retraite ils se sentent plus bons à rien parce que – j'ai connu plein de personnes que dès l'instant passé du statut d'ouvrier au statut de retraité dans les 2 mois, 3 mois qui suivaient ils décédaient

- Parce qu'ils se laissent aller

- Ils se laissent aller ! Ils sont plus bons à rien. C'est dans leur tête

- Ils sont plus bons à rien, c'est ça que tu veux dire ?

- Et t'en a combien qui dépriment complètement parce qu'ils sont à la retraite

- Nous on a la capacité de dire : « on fait ça, on a ça, on a ça », mais tu as des gens dès l'instant où ils sont à la retraite qu'ils doivent plus se lever le matin pour aller au boulot ils se renferment chez eux ils dépriment complètement et ils finissent pas »

- **Les « a priori maladie » sur les retraités**

Le regard des actifs sur les personnes qui arrivent à la retraite et qui ont des corps vulnérables suite à la misère est souvent difficile à supporter. Cette association entre retraite et pathologies reste prégnante dans notre société.

- *« Y'a des a priori sur les retraites, « quand on est en retraite on a plus de maladies » on entend des choses qui devraient pas sortir*
- *C'est quand même ! Il faut pas qu'ils disent ça, nous on arrive à la retraite on va se mettre ça dans la tête ? On meurt*
- *Elle va devenir hypochondriaque*
- *C'est vrai c'est des paroles que j'entends*
- *C'est les préjugés, c'est des à priori, c'est des jugements. Tout le monde n'est pas malade à la retraite*
- *Ah si moi j'entends des gens qui disent ça »*

- **Les mutuelles ; les assurances ; les retraités cibles des démarcheurs**

Le coût porté par les plus âgés pour accéder à la protection complémentaire a été abordé. Ce sont souvent des contrats individuels, des cotisations élevées en fonction de l'âge ou alors des contrats de prévoyance ou décès qui sont refusés en fonction de l'âge et de l'état de santé. Il n'y a pas de « justice re-distributive » dans ce domaine. La complémentaire santé solidaire est attendue par les participants comme une bouée de sauvetage. Cependant les personnes âgées en précarité se sentent la cible des assureurs qui voient là un gisement de contrats individuels à forte cotisation.

« Pour les mutuelles déjà ! On paye les mutuelles plus chères parce qu'on a plus de maladies et puis qu'on est vieux »

« À Lyon je ne sais pas comment ils arrivent à avoir les numéros de tel des personnes à la CPAM, on est harcelés par les mutuelles qui nous appellent ; on nous propose ci on nous propose ça, c'est des fois 3,4 fois dans la journée toutes les semaines, on est harcelés continuellement par ces mutuelles là c'est affreux

- Je te rassure c'est pareil sur Montpellier

- Ils nous demandent combien on paye, si on est bien assurés, ça ne les regarde pas, j'ai ma mutuelle, on est franchement harcelés ! »

« C'est les questions qu'on nous pose pour les mutuelles, c'est pour ça que les mutuelles elles sont chères pour les retraités

- Même les assurances

- Y'en a qui vous propose de prendre une assurance vie, prenez une assurance vie !

- Non une assurance vie, moi ils m'ont proposé une assurance vie

- Quand on est vieux on nous dit qu'il faut préparer notre assurance de vie, préparer nos assurances obsèques parce que s'il nous arrive quelque chose pour pas que nos enfants ils s'endettent, c'est un parcours du combattant

-parce que moi, je ne veux pas me mettre ça dans ma tête, une assurance obsèques ça veut dire que je vais mourir »

Statut auprès des accompagnants

La retraite ne met pas à l'abri de problèmes de fin de mois, pour certains la demande d'accompagnement social reste essentielle.

« Nous on avait une assistante sociale sur le secteur. On lui a demandé une aide. Elle nous a regardé et elle nous a dit « je ne peux rien faire pour vous et en plus je pars en vacances dans une semaine ».

-peut-être qu'à la retraite c'est plus compliqué

- Elles sont souvent mal informées. J'ai dû changer de secteur et l'assistante sociale m'a dit « je vais essayer de voir ce que je peux faire », et franchement elle a tout fait pour nous aider. Elle nous a fait un plan d'apurement de nos dettes et tous les mois on allait la voir.

- Cela dépend de la personne que tu vois

- Elle nous a appris à ne pas faire le mort.»

« Par rapport aux commissions d'endettement à la retraite est-ce que tu as les mêmes droits ?

-oui cela ne change rien. J'ai appris à faire un plan et à répondre un courrier car c'est compliqué, on dit toujours « on verra ça plus tard »

Statut auprès des notre entourage

Les personnes qui sont en lien avec les retraités ayant eu une vie de misère sont parfois inquisiteurs ! Elles comprennent mal que ces personnes qui ont été peu de temps sur le marché du travail touchent de l'argent pour une retraite et pas des minimas sociaux... Lorsque les personnes ont fait du bénévolat elles se demandent pourquoi ces activités ne seraient pas comptabilisées pour des points de retraite !

« Maintenant quand tu dis que tu es en retraite, tout le monde te demande combien tu touches. Ça c'est pour évaluer ton temps de travail !

« Si on ne gagne pas son argent on est rien même si on fait quelque chose dans la société ? »

« C'est pas pareil parce que tu n'es pas reconnu dans la société, le bénévolat n'est pas reconnu dans la société. J'ai lancé dans le débat qu'on avait fait avec ATD, pourquoi le bénévolat n'était pas reconnu et que le gouvernement en prenne compte en points pour la retraite »

« Moi tu sais je n'ai jamais dit à mes frères et sœurs que j'étais au RSA, jamais, mais il y a un con qui était abonné à médiapart et qui l'a su mais j'avais honte de dire que j'étais au RSA... mon beau-frère me téléphone ça va ? Je suis abonné à médiapart, et alors? Et il a raccroché. Même au chômage j'avais la gloire de dire que j'étais au chômage mais au RSA... »

- C'est pas pareil

- Le RSA c'est comme si tu profitais de de la société

- Voilà

- Ça veut dire que tu ne veux pas bosser, que tu te laisses vivre, tu touches tranquille.

« La retraite, c'est ce que tu as méritée parce que tu as travaillé, tu es reconnu, les RSA c'est des fainéants »

Le regard sur soi est mis à mal surtout lorsque, celui porté par la société considère le retraité comme un vieux, une personne qui coûte, qui mange les pensions !

« Ça m'a changé ma vie, c'est changé socialement

- Ça m'a pas changé ma vie mais quand on m'a dit t'es en retraite je me suis dit t'es vieille*
- Donc ça t'a changé quelque part*
- Je me suis dit je suis vieille je sais pas le mot retraite ça veut dire âgé*
- Après on t'appelle le croulant, ou le vieux ou la vieille »*

« Socialement, c'est vrai. Retraité ça veut dire va à la maison, va chez les personnes âgées, va faire des activités »

« C'est ce que me disent les gens aussi. J'ai pas 80 ans pour aller jouer aux dadas ! »

Retraite et maison de retraite

La notion de « préparer sa retraite » est bien loin ! Préparer son placement en communauté, lieu où on joue aux cartes et on a des activités, lieu où l'on n'a plus de soucis matériels, ça ne fait pas rêver. La nouvelle génération de ces retraités qui ont vécu la grande pauvreté marquent bien leur rejet de l'EHPAD, leur rejet de toute dépendance à nouveau de quelqu'un. C'est comme si le statut de retraité qui leur a donné un bol d'air, une liberté, un statut financier stable ne doit pas et ne peut pas se conjuguer avec la reprise d'une forme de tutelle quelconque.

« Du moment qu'on est encore chez nous, qu'on n'est pas dans une EHPAD, qu'on nous habille pas, qu'on ne nous donne pas à manger, on n'est pas vieux encore, on est encore indépendant »

« Le jour que mes enfants me mettront dans une EHPAD il vaudrait mieux me tuer, ne pas me garder. Moi je ne veux pas qu'on s'occupe de moi »

« Il y a un foyer des vieux mais on n'y va pas parce qu'on n'est pas vieux, on ne veut pas jouer au dada au ... parce qu'on est en retraite mais on est encore jeune dans notre tête.

« Moi je me laisse pas aller, je veux pas devenir vieux »

« - Je me laisse pas aller malgré que je touche pas de pognon... J'ai l'esprit jeune parce que je suis toujours avec des jeunes et je veux pas me laisser aller dans la vieillesse. Je veux pas devenir vieux, c'est con à dire, excusez moi

- Tu as raison

- Je ne veux pas me laisser aller comme ça d'un seul coup et me retrouver entre vieux, non, non, non

- Tu veux pas aller jouer aux petits chevaux »

La retraite : une autre relation avec soi

Dix constats et souhaits

« Mais la vieillesse n'a rien changé pour moi. Personnellement cela ne m'a rien changé mais cela aurait pu être tout autre si je n'avais pas eu cette faculté d'adaptation. J'ai maintenant des sous tous les mois, plus d'inquiétude ! Cela m'a fait comprendre la richesse que je pouvais avoir par rapport aux autres. »

1) « Plus d'obligations, de contraintes »

Les participants au laboratoire d'idée mettent en avant cette nouvelle liberté que leur donne leur statut de retraité. Pour des personnes qui ont passé leur temps à faire des dossiers, à demander des aides pour se soigner, pour manger, pour leur fin de mois c'est une renaissance.

- « Moi, je vis vraiment ma vie que depuis que je suis à la retraite

« Moi socialement depuis que je suis à la retraite je n'ai plus une seconde à moi. Entre ATD Quart Monde, pétanque, pêche, échec, les cartes ? Et la pêche c'est pas pareil, je bouffe à peu près 10% de ce que je pêche, le reste repart à l'eau »

« Il a plus une seconde pour sa femme plutôt »

« La retraite, je sais pas, c'est plus libre, on a le droit de dire NON ! »

2) On peut « s'occuper plus de soi, on n'en avait pas le temps des fois, de s'occuper de soi »

C'est un élément inattendu dans la bouche de ces personnes qui manifestent leur désir de prendre soin de soi. Pour des populations qualifiées habituellement de « négligeant », ayant des habitudes de vie assez peu en harmonie avec une bonne santé et un corps de rêve, on découvre que lorsque les revenus sont stables, le temps est retrouvé, tout naturellement on fait comme les autres on prend soin de soi.

3) On s'autorise à « faire des projets et profiter de sa fin de vie »

Le temps est retrouvé lorsqu'on est enfin retraité, pourtant cette notion de temps se conjugue mal avec la misère. Essentiel à la santé mentale, le besoin de se projeter dans un autre temps, d'être ailleurs que dans le temps immédiat permet à chacun de se hisser vers un idéal. C'est un levier puissant et la retraite permet De

se projeter dans le futur, ce que la misère avait interdit. La maladie n'est pas évoquée, on a plutôt l'impression qu'elle disparaît au profit de ce temps retrouvé.

4) On étend son périmètre de vie : « voyager, aller au restaurant »

En ce qui concerne la redécouverte de l'espace, le voyage, manger ailleurs que chez soi, sortir, ces éléments s'ils sont évoqués ne sont pas retenus. Ils sont trop « argent dépendant » et les participants sont bien conscients que la sécurité est là mais pas l'abondance.

« - Je connais des gens à côté de moi qui sont à la retraite, ils profitent de la vie, ils profitent de faire des choses, ils s'occupent d'eux et projets qu'ils pouvaient pas faire et maintenant ils peuvent le faire : voyager, aller au restaurant.

- Il faut déjà une bonne retraite

- J'allais le dire tout dépend de ta retraite

- Moi ça n'a pas changé ! »

5) On travaille sur soi : « Rester jeune dans sa tête »

Bien sûr lorsqu'on n'a plus à s'inquiéter du lendemain, on peut retrouver une nouvelle jeunesse, et c'est ce que partagent les participants, ils cherchent à vivre auprès de leurs enfants, petits-enfants, eux pour qui la famille et les enfants passent avant tout malgré leurs difficultés passées à vivre en famille.

« J'ai toujours été au contact avec des jeunes, l'esprit reste jeune »

« C'est souvent en fonction de ce que tu as dans la tête »

6) On travailler l'image de la vieillesse pour soi

Lorsqu'ils se projettent vers la dépendance, ils reviennent vite à « cet exercice dans la tête » et dès l'âge de la retraite ils disent travailler sur eux même pour avoir une image positive de soi. Retrouver de la dignité, se valoriser, se préparer.

« Quand on regarde tous les penseurs de la Terre, quel est celui qui peut annoncer l'âge de la vieillesse ! »

« Je ne me considère pas comme vieux, je ne marche pas avec une canne ou une béquille... »

7) On peut donner aux autres

Mais les objectifs des participants ne sont pas uniquement tournés vers eux même, ils reconnaissent que les personnes âgées sont des richesses pour la société, ils montrent qu'ils n'hésitent pas à s'engager et à prendre leur rôle au sérieux.

« Quand tu vieillis tu as de la connaissance, tu as de l'expérience et tu peux le partager »

8) On veut être présents auprès des petits enfants

La vie de famille et la continuité de la famille est un véritable socle dans la vie. Même ceux qui ont été élevés en foyer et qui ont maintenant fondé une famille, celles qui se sont battues pour élever seules leurs enfants, ceux qui n'ont plus la permission de les visiter, tous et toutes nous parlent de leur désir d'être présents aux côtés de leur descendance.

*« Mes enfants, mes petits-enfants nous interdisent de vieillir ! »
« Le vieillissement c'est selon comment on le vit et surtout comment on est entouré; si on est bien entouré... ça nous met en mouvement. Quand on voit nos petits-enfants, nos arrière-petits-enfants, ça nous fait réfléchir »*

9) Bien vivre avec l'entourage associatif

Les participants sont des personnes militantes à ATD Quart-Monde, leur engagement associatif est donc déjà bien inscrit dans leur parcours. Elles sont souvent bien insérées dans les milieux associatifs.

*« En tant que bénévole on fait partie de quatre associations mais on s'occupe avec ATD, avec une association qui s'occupe d'handicapés et j'ai toujours mon sport qui est là ; et comme je dis toujours à mes enfants, pour me voir, vous téléphonez ou prenez rendez-vous. »
« Moi socialement depuis que je suis à la retraite je n'ai plus une minute à moi, entre ATD, la pétanque, la pêche, les échecs, les cartes. Je ne m'ennuie pas. »*

10) Accepter ou refuser le regard des autres

C'est dans le regard que les choses prennent tout à coup leur signification. La vieillesse n'est pas loin, même si notre société nous a permis d'en reculer l'arrivée. Alors on évite ces regards !

« - Non cela ne m'a pas changé la vie, mais quand on m'a dit que j'étais en retraite et bah je me suis dit « je suis vieille »

- Tu as pris un coup de vieux

- Le mot retraite, ça veut dire âgé pour moi

- À peine t'es retraité, on t'appelle le croulant ! »

« - Oui socialement, la maison de retraite... j'ai pas 80 ans pour jouer aux dadas.

- Un jour, il y a eu un ministre comme ça, il a dit « les vieillards, ils sont trop vieux, il faudrait penser un jour les mettre dans un coin »

Conclusion

La question de la retraite est une préoccupation plutôt récente dans les catégories sociales précarisées. Le Mouvement ATD n'en n'avait pas fait un réel sujet d'étude en santé jusque-là, car les personnes ayant connu les camps ou les bidonvilles et avec lesquels nous cheminions ne vivaient pas jusqu'à ces âges. Mais aujourd'hui les plus pauvres aussi réfléchissent à leur retraite et au passage d'un statut de RSA, AAH, emploi parcellaire, chômage à celui de retraité. Ce n'est pas tant sur le montant de la retraite qu'ils s'arrêtent mais sur le tuilage manquant entre ces dispositifs qui les amènent au moment du « passage » à retrouver des situations de « sans revenus », à redescendre vivre dans la rue et fréquenter de nouveau les lieux de distribution alimentaire. Quel gâchis ! Pour une erreur de réflexion commune des politiques de revenus minimum et de revenus de retraite.

Pourtant le nouveau statut de retraité leur donne une existence dans la société, fini le cas soc, fini le RSA, ils sont comme les autres retraités. Ce statut change aussi la relation de ces personnes à l'argent, tous les mois jusqu'à leur mort cette somme « retraite » leur sera versée, sans qu'ils soient obligés de se justifier tous les trois mois ! Que dire aussi de leur expression « pouvoir élargir leurs horizons », horizon géographique avec des voyages organisés, horizon associatif, engagement, don de leur temps pour leurs proches et pour ceux qui ont besoin d'eux.

Cette étude éclaire la question de la retraite pour les personnes ayant vécu la précarité et les propositions qu'elle porte devraient permettre de veiller à une meilleure articulation entre les revenus sociaux et ceux de l'âge, de la retraite.